



# ANTK

SÉCURISEZ  
VOTRE ANIMAL  
DANS LA  
BLOCKCHAIN



# Whitepaper

[ANTK.IO](http://ANTK.IO)



Ce document d'information a pour but de démontrer comment la création d'une crypto-monnaie associée à une application de reconnaissance animale révolutionnaire va créer une nouvelle façon d'interagir avec les animaux pour mieux les aimer, les connaître et les protéger.

Protéger un animal c'est proposer une solution pour faciliter l'identification d'un animal qui s'est perdu. L'application AnimalNationTK invente le concept de Find to Earn qui permet de gagner des tokens ANTK lorsque vous identifiez un animal perdu.

Aimer un animal, c'est passer du temps avec lui et le prendre en photo pour partager ce moment avec vos amis et garder des souvenirs. AnimalNationTK invente le concept de Love to Earn, qui permet de gagner des tokens ANTK lorsque vous photographiez votre animal régulièrement dans la journée.

Connaitre les animaux, c'est participer à des jeux qui vont faire découvrir le monde animal. AnimalNationTK utilise le concept Play To Earn lors des jeux pour gagner des tokens ANTK.

La technologie de la blockchain va permettre de créer le passeport unique de votre animal à partir du module de reconnaissance animale. Ce passeport permettra l'accès aux services de l'application et il sera le lien entre l'univers de la blockchain et votre animal dans la vie réelle.



# TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
Clauses de non responsabilité	4
Les animaux de compagnie en Europe	5
Découvrir la diversité animale	6
L'application AnimalNationTK	7
Love to Earn et le passeport AnimalNationTK	8
Find To Earn	9
Play to Earn	10
Keep to Earn	11
La Marketplace	12
Le livret AnimalNationTK	13
La communauté ANTK	14
Le metavers	15
Support Technique	16
Tokenomics	17
Roadmap	30
Annexes	31



## Clauses de non responsabilité

Ce document d'information a été rédigé et publié par la société ANTK, société SASU, immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le n° 917 844 979, et dont le siège social est situé 13 rue Auguste Gervais 92130 Issy les Moulineaux.

Ce document d'information a été publié en vue du lancement par la société ANTK d'une offre au public de jetons, également appelée « Initial Coin Offering » ou « ICO », telle que définie par l'article L. 552-3 du Code monétaire et financier. L'ICO consiste à proposer à des investisseurs de souscrire à des jetons ANTK. La société ANTK étant une société de droit français, la présente offre au public de jetons est régie par le droit français et destinée à des personnes physiques ou à des personnes morales.

Les modalités de l'ICO et les droits et obligations attachés aux jetons ANTK sont décrits dans le présent document d'information, ainsi que dans les Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de l'ICO.

Les jetons ANTK ne constituent en aucun cas des instruments financiers au sens de l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier et ne confèrent aucun autre droit que ceux décrits dans le présent document d'information.

Par conséquent, ce document d'information ne constitue pas une sollicitation d'investissement ni un prospectus au sens du Règlement UE 2017/1129 du 14 juin 2017, tel que complété par les Règlements UE 2019/079 et 2019/980 du 14 mars 2019. Il ne constitue pas davantage une offre de valeurs mobilières ou une sollicitation d'investissement en valeurs mobilières dans une quelconque juridiction.

Ce document d'information ne constitue pas davantage une sollicitation personnalisée ou un démarchage auprès du public.

Il est rappelé que l'investissement dans une offre au public de jetons comporte des risques de perte partielle ou totale de l'investissement. Aucune garantie n'est donnée quant à la liquidité des jetons acquis au cours de l'offre, l'existence d'un marché secondaire de ces jetons, la valeur des jetons acquis au cours de l'offre et la contre-valeur de ces jetons en devise. Les investisseurs potentiels demeurent seuls responsables de leur décision d'investissement.



## LES ANIMAUX DE COMPAGNIE EN EUROPE

Les animaux de compagnie sont très répandus dans les ménages européens. Les chiens, les chats et les furets sont les plus représentés mais ils sont aussi les plus nombreux à être déclarés perdu chaque année.

Malgré une identification obligatoire par puce pour les chiens et les chats beaucoup d'animaux ne retrouvent pas leur propriétaire et sont dirigés vers des fourrières où ils sont proposés à l'adoption après huit jours.

Les chiffres clés:

**200 millions**

Nombre de ménages Européens qui possèdent un animal de compagnie

**88 millions**

Nombre de chats et de chiens en Europe

**8 minutes**

Un animal est déclaré perdu toutes les 8 minutes en France

**50 000**

Nombre d'animaux de compagnie qui entrent en fourrière chaque année en France.

L'application AnimalNationTK avec son module de reconnaissance animale apportera une aide précieuse pour faciliter la recherche et l'identification d'un animal de compagnie déclaré perdu.



## DÉCOUVRIR LA DIVERSITÉ ANIMALE

La découverte de la richesse du monde animal reste un des loisirs préféré des européens. La fréquentation des zoo en Europe est en hausse constante et les zoos ne souhaitent plus être perçus comme des parcs d'attraction mais comme des lieux d'éducation et de sensibilisation du public à la cause animale.

**21 millions**

Nombre de visiteurs par an dans les zoos en France

**2500**

Nombre de parcs animaliers en Europe

**1400**

Nombre d'espèces dans le plus grand zoo du monde situé à Berlin

L'application AnimalNationTK avec son module de reconnaissance animale pourra apporter plus d'interaction avec les animaux lors d'une visite dans un zoo et pourra rendre les visites plus ludiques et éducatives.



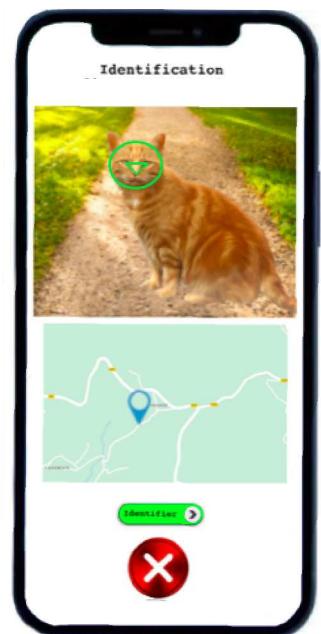
# L'APPLICATION AnimalNationTK

L'application AnimalNationTK associée au token ANTK va permettre d'accéder à un ensemble de fonctions et de jeux centrés sur la protection et la compréhension des animaux.

## AnimalNationTK utilise un module de reconnaissance faciale animale innovant:

La reconnaissance faciale animale associé à une Intelligence Artificielle et une base de connaissance animale développée par l'équipe de AnimalNationTK permet d'identifier de façon unique tous les mammifères et d'apporter un ensemble d'informations relatives à l'animal identifié.

Pour tous les autres animaux ( oiseaux, serpents, insectes...) le module de reconnaissance animale associé à la base de connaissance, permet de définir la race de l'animal ou la sorte d'insecte et apporte des informations sur l'animal.



## AnimalNationTK utilise l'univers de la blockchain pour proposer des fonctions innovantes:

### Love to earn

Recevez des récompenses en token ANTK lorsque vous passer du temps avec votre animal.

### Find to earn

Recevez des récompenses en token ANTK lorsque aidez à retrouver un animal perdu.

### Keep to earn

Recevez de photos de votre animal lorsque vous partez en vacances sans lui et faites gagner des tokens à la personne qui s'occupe de votre animal

### Play to earn

Un univers de jeux qui vont utiliser la reconnaissance faciale animale pour gagner des tokens.



# Love To Earn ET LE PASSEPORT AnimalNationTK

Le concept de **Love to earn** va permettre de vous récompenser avec des ANTK lorsque vous passez du temps avec votre animal de compagnie.

## Le passeport AnimalNationTK pour activer la fonction Love To Earn:

Le passeport unique de votre animal va être créé grâce à la reconnaissance animale de AnimalNationTK.

Ce passeport comporte un niveau d'énergie qui diminue lorsque l'animal n'est pas identifié régulièrement.

Chaque jours, il faut un certain nombre d'identifications espacées de 10min au moins pour conserver le niveau d'énergie du passeport.



## Récompenses en ANTK:

Si le passeport reste actif pendant une semaine, le propriétaire du passeport reçoit une récompense en token ANTK. Sinon, le compteur du nombre de jours est remis à zéro.

## Achat du passeport AnimalNationTK:

L'utilisateur aura le choix entre 3 niveaux de passeport à acheter avec des ANTK.

Les passeports auront des prix d'achat croissants mais permettront des récompenses en ANTK plus élevées.

	Nombre de photos par jour espacées de 10 min. minimum	Niveau de récompense en ANTK
Passeport Basic	3	1
Passeport Premium	5	2
Passeport Gold	7	3



# Find To Earn

Le concept de **Find To Earn** permet de récompenser avec des tokens ANTK, une personne qui a aidé à retrouver votre animal déclaré perdu.

## Activer la fonction:

Le passeport AnimalNationTK permet d'activer la fonction animal perdu dans l'application.

Cette fonction alerte les utilisateurs de l'application qu'un animal a été perdu dans la zone géographique où ils se trouvent.

La fonction animal perdu permet d'accéder à une fiche descriptive de l'animal avec des photos.



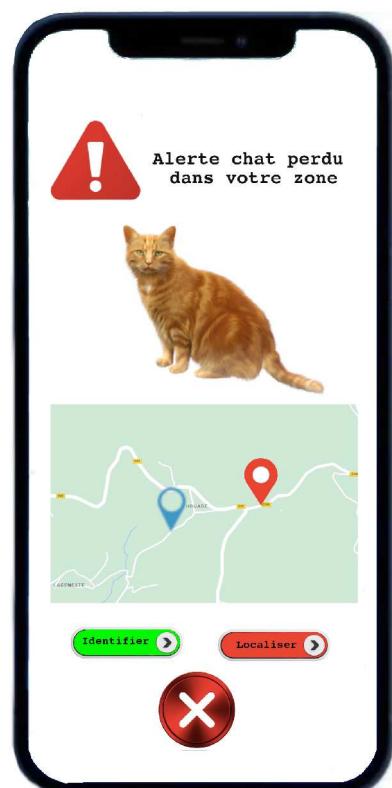
## Identifier un animal perdu:

Une personne qui rencontrera un animal perdu pourra réaliser une identification avec la reconnaissance faciale animale et prévenir le propriétaire de la présence de son animal.

## Recompenses en ANTK:

Les récompenses seront directement versées sur le wallet de la personne qui a trouvé l'animal perdu.

Lors de l'achat, le passeport AnimalNationTK permet un niveau de récompense de base qui peut être augmenté par le propriétaire de l'animal. Le propriétaire de l'animal devra alors réaliser un apport personnel en token ANTK.



## Rechargement du passeport:

Le passeport ne permet qu'une seule déclaration de perte. Il faudra recharger cette fonction en achetant une carte "déclaration de perte" dans la Marketplace.



# PLAY TO EARN

Le concept de **Play To Earn** permet de jouer à un ensemble de jeux qui permettront de gagner des ANTK.

## Les différents jeux:

Les jeux proposés seront en lien avec la découverte des animaux. Les jeux seront renouvelés régulièrement et ils pourront utiliser le module de reconnaissance animale et la réalité augmentée.

Des jeux ou des tournois, sous la forme de safaris photos, permettront de découvrir les animaux autour de vous.



## Accès aux jeux:

Les jeux seront accessibles depuis l'application AnimalNationTK.

Certains seront gratuits et permettront de gagner des ANTK ou des invitations pour les tournois payants.

Des tournois payants seront proposés régulièrement et ils permettront aux joueurs les mieux classés de gagner des tokens ANTK. Il sera possible de s'inscrire directement dans des tournois payants à condition de payer l'inscription avec des ANTK.



## Récompenses en ANTK:

Les gains en ANTK proviennent des frais d'inscription au tournoi et ils seront répartis entre les joueurs les mieux classés. Une partie des frais d'inscription aux jeux sera répartie entre les joueurs les mieux classés.



# KEEP TO EARN

Le concept de **Keep to earn** permet de récompenser avec des tokens ANTK, une personne qui garde votre animal pendant que vous êtes absent et qui vous envoie régulièrement des photos en utilisant l'application AnimalNationTK



## Activer la fonction:

Pour activer la fonction Keep to earn, le propriétaire de l'animal doit acheter une carte "Famille d'accueil" dans la market place.

Cette carte permet d'activer la fonction et de redistribuer les ANTK à la personne qui accueille l'animal pendant votre absence.

## La carte Famille d'accueil :

La carte "Famille d'accueil" est associée au passeport AnimalNationTK de l'animal. Son niveau d'énergie baisse si l'animal n'est pas identifié régulièrement. Il existe plusieurs niveaux de cartes avec des prix croissants et des récompenses croissantes suivant le nombre de photos que l'on souhaite recevoir.

## Recompenses:

Une partie du prix d'achat de la carte sera reversé automatiquement à la personne qui garde l'animal.

Pour recevoir les récompenses en ANTK, la personne qui a en charge l'animal doit maintenir le niveau d'énergie de la carte "Famille d'accueil" en prenant régulièrement des photos de l'animal.

Une partie du prix d'achat de la carte en ANTK sera reversé automatiquement sur le Wallet de la personne qui garde l'animal.





# LA MARKETPLACE

AnimalNationTK proposera une marketplace permettant l'achat des différents services payants comme :

- Le passeport AnimalNationTK
- La carte "Famille d'accueil"
- Les recharges "animal perdu"

Il sera possible d'acheter des cartes qui donnent accès à des fonctions exclusives comme la carte 'zoo' qui permettra l'accès à des zoos partenaires pour vivre une visite exceptionnelle.



## La carte "zoo"



### Parrainer

La carte zoo vous permet de parrainer 1 animal que vous avez identifié et de recevoir régulièrement des photos et des vidéos



### Identifier

Identifiez un animal avec la reconnaissance faciale animale et accédez à des informations et des vidéos exclusives



### Découvrir

Accédez à des services exclusifs dans les zoos partenaires

Nous souhaitons développer la marketplace pour pouvoir proposer:

- L'achat à tarifs préférentiels d'une mutuelle animale auprès de nos partenaires
- L'achat de nourriture et d'accessoires à tarifs réduits dans les animaleries.



## LE LIVRET AnimalNationTK

Il sera possible aux possesseurs d'ANTK, de placer leurs token dans un livret AnimalNationTK pour gagner des intérêts.

Ce Livret AnimalNationTK sera un smart contract déployé dans la blockchain sur le principe du staking. Avec ce livret, l'ANTK va prendre sa place dans la finance décentralisée (DeFi).

Les rémunérations prennent la forme de davantage d'ANTK, ce qui signifie que les utilisateurs augmentent leur détention d'ANTK.

L'utilisateur peut retirer à tout moment, tout ou partie de ses ANTK placés sur son Livret AnimalNationTK.

Le taux des intérêts évolue et est recalculé à chaque instants. Il dépend du volume total des tokens déposés sur les livrets.

Calcul de la rémunération mensuelle en ANTK:

$$\text{Rewards mensuel} = \text{Total des rewards à distribuer} \times \frac{\text{tokens déposés sur le livret}}{\text{Total des dépôts sur les livrets}}$$

Les fonds alloués pour alimenter les intérêts du livret Animal Nation sont tirés des 7,5% de tokens alloués aux Rewards. Une fois l'écosystème de l'ANTK en place, le financement pourra être assuré par des frais de service.





## LA COMMUNAUTÉ ANTK

Les investisseurs dans la monnaie ANTK feront partie de la communauté ANTK qui sera amenée à prendre des décisions ayant trait au token.

La communauté ANTK sera notamment sollicitée régulièrement pour le choix des associations qui disposeront des fonds récupérés lors des ventes des NFT sur la marketplace.

Les membres de la communauté ANTK pourront prendre part aux décisions relatives aux différents services que Animal Nation TK peut proposer.

Les décisions soumises à la communauté ANTK ne porteront jamais sur l'économie de l'ANTK afin de ne pas mettre en danger la stabilité de la monnaie.



# Le Metavers



Depuis l'annonce de sa création, le Metavers est apparu comme le futur environnement social virtuel.

Le Metavers de Animal Nation TK sera le premier univers social virtuel entièrement dédié à la protection des animaux.

Imaginez les plus beau parcs du monde dans lesquels vous partirez à la rencontre d'animaux sauvages.

Imaginez les avatars de vos animaux de compagnie participer à des jeux ou le respect de la condition animale est central.

Imaginez des associations et des animaux de la vie réelle qui vont pouvoir être aidés grâce à la mise en place d'activités dans le metavers.

Le Metavers de Animal Nation TK sera développé si l'ICO atteint le hardcap fixé dans la partie tokénomics.



# SUPPORT TECHNIQUE

La complexité du domaine de la Crypto-monnaie et son usage pourrait décourager les néophytes. Nous avons décidé de les aider au mieux dans la découverte de cet univers par la mise en place d'outils pour répondre à leurs questions.



## Aide personnalisée

L'équipe technique répondra à toutes les questions sur le Compte Twiter de ANTK



## Blog

Des articles pédagogiques sur l'univers de la crypto seront proposés régulièrement sur le blog du site ANTK.



## Serveur Discord

Un serveur Discord offrira un espace d'aide avec la présence des membres de l'équipe technique.



## Newsletter

Une Newsletter hebdomadaire sera accessible aux participants de l'ICO et ensuite au possesseurs d'ANTK, pour donner toutes les informations nécessaire.



# TOKENOMICS

## Animal Nation Token : ANTK

Le token ANTK qui est la contraction de **Animal Nation ToKen** est une cryptomonnaie qui sera créé sur la blockchain Ethereum selon le standard ERC-20.

Ce standard garantit la sécurité et la compatibilité du token avec la totalité des wallets existants (Metamask, Trust wallet ...) et une fois acheté, le token peut être sécurisé sur un hard wallet, de type Ledger ou Trezor par exemple.



Nom :	ANTK
Symbol :	ANTK
Décimales :	18

### Total Supply:

Le nombre de token ANTK qui sont créé sera de 8 000 000 000.

### Burns :

ANTK est un token non-mintable, il ne pourra donc pas en être créé d'autres.

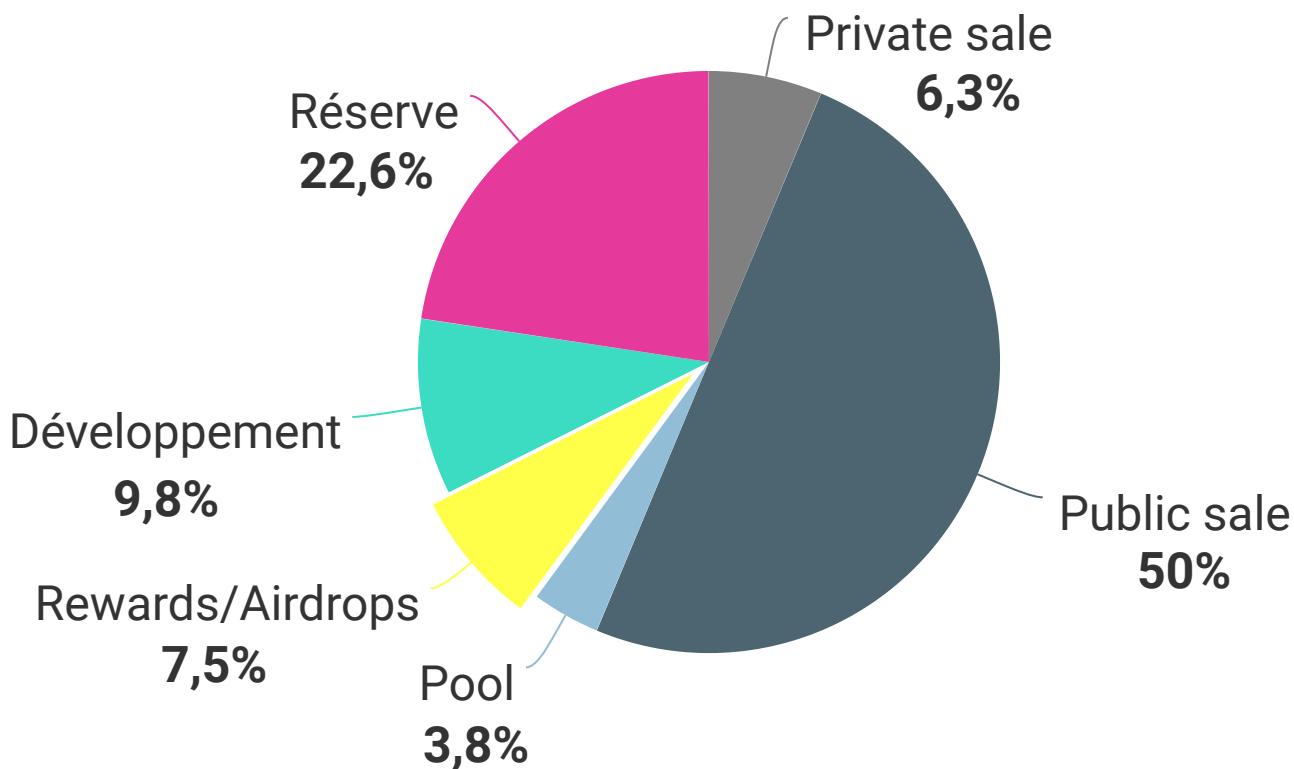
Pour en diminuer le nombre de tokens en circulation et soutenir le prix du token, une politique de burns automatiques sera mise en place.

5% des achats réalisés dans la Marketplace AnimalNationTK seront automatiquement brûlés, afin de diminuer constamment le nombre de tokens en circulation (circulating supply) et ainsi augmenter la rareté du token ANTK



# TOKENOMICS

## Allocation des Tokens





# TOKENOMICS

## Allocation des Tokens

**Private Sale:** 6,3% des tokens seront réservés aux tout premiers investisseurs privés.

**Public Sale:** 50% des tokens seront mis en vente lors de l'ICO

**Pool :** 3,8% des tokens serviront à lister le token sur l'exchange décentralisé (DEX) Uniswap

Ces tokens seront bloqués dans la pool Uniswap pour une période de 12 mois. Une fois débloqués, ces tokens seront transférés vers la réserve.

**Développement:** 9,8 % des tokens seront alloués à l'équipe de développement pour la réalisation de l'ICO et le développement de l'univers de l'ANTK décrit dans ce whitepaper. Ces tokens seront débloqués par tranche de 5% pendant 20 mois.

**Réserve:** 22,6% des tokens seront placés dans une réserve. Ils serviront à réaliser des burns, être injectés dans l'écosystème ANTK dans le futur, financer un listing sur un exchange centralisé ou encore à financer des campagnes marketing ...

**Rewards/Airdrops:** 7,5% des tokens seront dédiés au financement du livret AnimalNationTK ainsi qu'à des Airdrops et autres récompenses.



# TOKENOMICS

## Vérification de la provenance des fonds

Nous mettons en place pour l'ICO, une solution de KYC décentralisée sur la blockchain : Sumsub.

L'entreprise Sumsub a pour but de détecter les documents falsifiés destinés à commettre des fraudes financières. Depuis 2016, elle se concentre sur les KYC après avoir implémenté une fonctionnalité d'identification à distance pour les créateurs du wallet Bitcoin.

Parmi ses clients, on retrouve des entreprises comme Uber, Blablacar ou Hyundai.



## Audit du code

Solidity Scan et Crypto4All vont auditer le code du smart contract de l'ICO, afin de s'assurer qu'il respecte les meilleures pratiques en matière de sécurité.

Le code du smart contract ECR20 du futur ANTK ainsi que tous les autres smart contracts déployés par la suite seront audités par Solidity Scan et Crypto4all.





# TOKENOMICS

## ICO

Un total de 4 500 000 000 ANTK avec des conditions préférentielles seront proposés lors des ventes privée et publique de l'ICO.

Les ventes initiales doivent permettre de lever un maximum de 6,5 millions de dollars. Un minimum de 500 000 dollars doit être levé pour assurer le lancement du projet. Si cette somme ne devait pas être atteinte, les fonds seraient restitués aux investisseurs. Les premiers 3 000 000 \$ seront utilisés pour le développement de l'écosystème ANTK. Un premier hardcap est donc fixé à 3 000 000 \$. Les fonds récoltés au-delà de ce hardcap, et uniquement, seront entièrement dédiés au développement du Metavers. Ce hardcap constitue donc un minimum à atteindre pour commencer le projet de Metavers.



Softcap :	500 000 \$
Hardcap :	3 000 000 \$
Extracap :	6 000 000 \$

L'achat de l'ANTK se fera exclusivement par crypto-monnaie, deux crypto-monnaies sont acceptées :

- ETH : Ethereum
- USDT : Stablecoin



# TOKENOMICS

## Vente Privée

Une vente privée sera organisée auprès de l'entourage direct ou professionnel de ANTK.  
500 000 000 tokens seront disponibles à la vente.

La vente privée sera organisée sur une période de 20 jours en trois phases d'achat avec un nombre limité de tokens par phase.

Lorsque la totalité des tokens d'une phase sont vendus, la phase suivante est immédiatement activée. Le prix du token augmente lors d'un changement de phase.

Un vesting sera mis en place et sa durée sera relative au montant investi.

Lors des 3 phases de la vente privée, le plafond maximum de l'investissement sera de 100 000\$.

### Phase 1

Prix du token: \$0.0006

Nombre de token: 100 000 000

Montant minimum: \$1

### Phase 2

Prix du token: \$0.0008

Nombre de token: 100 000 000

Montant minimum: \$1

### Phase 3

Prix du token: \$0.001

Nombre de token: 300 000 000

Montant minimum: \$1



# TOKENOMICS

## Vente Publique

4 000 000 000 de tokens seront mis en vente lors de la vente publique.

La vente publique sera organisée sur une période de 6 semaines en trois phases d'achat avec un nombre limité de tokens par phase.

Lorsque la totalité des tokens d'une phase sont vendus, la phase suivante est immédiatement activée. Le prix du token augmente lors d'un changement de phase.

Un vesting sera mis en place et sa durée sera relative au montant investi.

### Phase 1

Prix du token: \$0.0012

Nombre de token: 700 000 000

Montant minimum: \$250

Plafond maximum: \$150 000

### Phase 2

Prix du token: \$0.0015

Nombre de token: 700 000 000

Montant minimum: \$100

Plafond maximum: \$150 000

### Phase 3

Prix du token: \$0.0018

Nombre de token: 2 600 000 000

Montant minimum: \$10

Plafond maximum: \$150 000



# TOKENOMICS

## Bonus premiers investisseurs

Pour récompenser les premiers investisseurs, lors des ventes privée et publique de l'ICO, des jetons ANTK seront distribués sous forme de bonus à partager entre les premiers investisseurs selon le montant investi.

Montant investi	> \$500	> \$1500
Pourcentage Bonus	6,5 %	10,0 %

L'opération bonus sera terminée lorsque :

- 10 000 000 de ANTK auront été distribués en bonus lors de la vente privée
- 50 000 000 de ANTK auront été distribués en bonus lors de la vente publique



# TOKENOMICS

## Vesting

Les tokens ANTK commenceront à être distribués quelques semaines après la fin de l'ICO et avant le listing sur Uniswap.

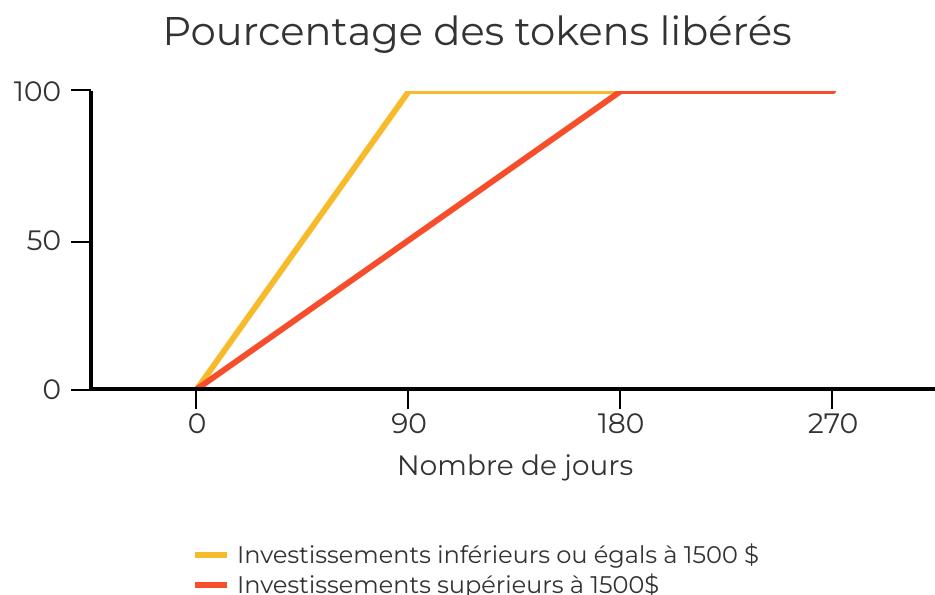
Un vesting sera mis en place avec une libération progressive des tokens pendant une période qui dépendra du montant investi. Les investisseurs de la vente privée obtiendront leur tokens suivant les règles même de vesting que la vente publique.

Montant investi	Inférieur ou égal à 1500\$	Supérieur à 1500\$
Durée du vesting	90 jours	180 jours

Durant la période de vesting, les tokens seront placés sur le livret AnimalNationTK et ils généreront des intérêts. Ces intérêts seront distribués à la fin de la période de vesting.

### Vesting avec libération progressive:

Chaque jour, une partie des tokens sera libérée et ces tokens pourront être sortis du livret AnimalNationTK.



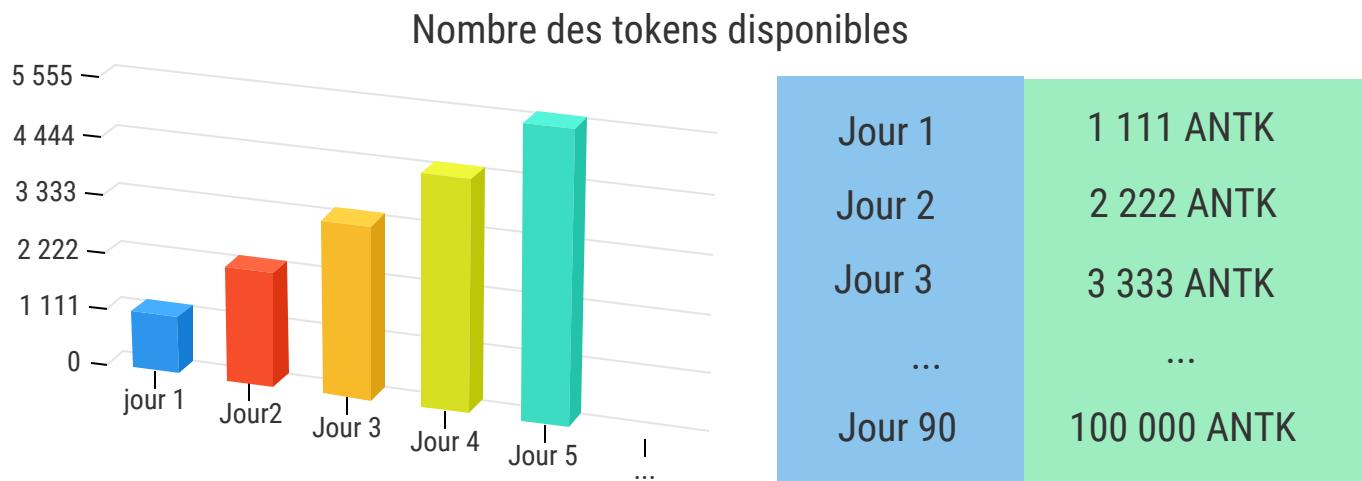


# TOKENOMICS

## Vesting

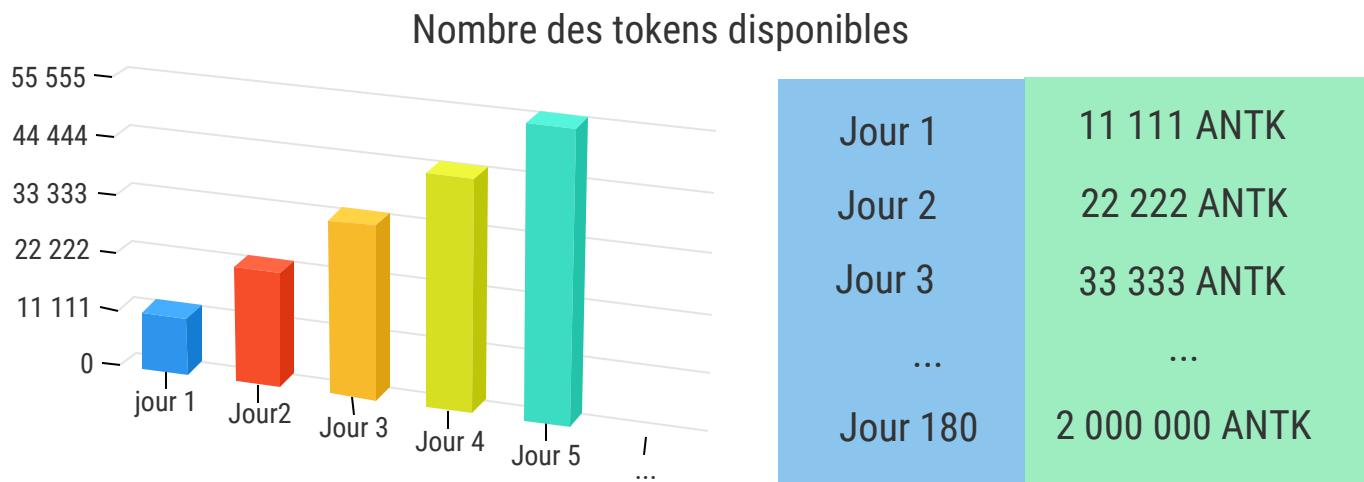
### Exemple pour 100\$:

Libération des tokens ANTK pour un investissement total de **100\$** avec un prix d'achat du token donnant accès à 100 000 tokens ANTK avec un vesting linéaire sur 90 jours : Chaque jour,  $100\ 000/90$  tokens seront libérés et pourront être sortis du livret AnimalNationTK.



### Exemple pour 2000\$:

Libération des tokens ANTK pour un investissement total de **2000\$** avec un prix d'achat du token donnant accès à 2 000 000 tokens ANTK et un vesting linéaire sur 180 jours : Chaque jour,  $2\ 000\ 000/180$  tokens seront libérés et pourront être sortis du livret AnimalNationTK.





# TOKENOMICS

## ANTK non vendus à la fin de l'ICO



## Listing et pool de liquidité

Lorsque l'ICO sera terminée, un listing sur l'exchange décentralisé Uniswap sera réalisé . La paire ANTK/USDT sera proposée et le cours de l'ANTK sera fixé à 0,003 USDT au moment du listing.

Une pool de liquidité sera créé et il contiendra les deux tokens ANTK et USDT en même quantité en valeur relative. Il sera alors possible d'acheter ou de vendre les tokens ANTK au prix du marché en fonction de l'offre et de la demande.



# TOKENOMICS

## Apport de liquidité

Les fonds initiaux en USDT seront issus des revenus de l'ICO, à hauteur de 15% des fonds levés et avec un maximum de 900 000 \$.

Les fonds initiaux en ANTK seront tirés des 3,8% alloués à ce titre.

La quantité nécessaire de ANTK dépendra du montant disponible en USDT suite à l'ICO, pour respecter le prix de listing.

Si le hardcap est atteint ou dépassé alors le montant en USDT qui sera alloué à la pool sera de 900 000\$.

Plateforme de listing	Uniswap
Paire	ANTK/USDT
Volume de ANTK	300 000 000
Volume de USDT	900 000
Prix Initial	1 ANTK = 0,003 USDT

Les fonds alloués à la pool seront bloqués à 50% pour un an, 25% pour 2 ans et 25% pour 3 ans.



# TOKENOMICS

## Campagnes de staking

Des campagnes de staking pour maintenir la liquidité de la pool à un niveau élevé pourront être menées, permettant aux personnes ayant participé à ces campagnes de gagner des intérêts en ANTK.

## Gestion de la pool des rewards

Les passeports AnimalNationTK , le livret AnimalNationTK et certains jeux gratuits en **Play to Earn** vont nécessiter d'alimenter la pool des Rewards pour distribuer les récompenses en ANTK.

Pour cela, une partie des achats réalisés sur la Marketplace AnimalNationTK iront alimenter la pool des Rewards :

**5%**

Burn

5% des tokens de la transaction seront brûlés pour maintenir le niveau de la monnaie

**20%**

Marketing et développement

20% des tokens permettront de développer le marketing et l'équipe pour améliorer la plateforme

**75%**

Pool de Rewards

75% des tokens serviront à alimenter la pool des rewards

Les jeux payants seront organisés en mode tournoi et les rémunérations des gagnants seront issues directement des frais d'inscription. 5% des frais d'inscription seront brûlés, 20% seront réservés pour le marketing et développement et 75% serviront aux rewards des jeux payants.

Les autres fonctions de l'application (**Keep to Earn** et **Find to Earn**), ne nécessiteront pas de recourir à la pool des rewards car les récompenses seront payées par l'utilisateur lors de l'achat du service.



## ROADMAP

**Steps:**

- Listing le 21 Avril 2023:
  - Création de la pool de liquidité sur le DEX Uniswap
  - Distribution des tokens
  - Lancement du Dashboard pour la gestion du staking
- Début développement du passeport AnimalNationTK



# ANNEXES

## Conditions Générales de Vente

### ICO Conditions Générales de souscription

#### 1- La crypto-monnaie ANTK

1.1 L'ANTK est un « Token » qui est une contrepartie immatérielle que tous les Souscripteurs de l'ICO vont recevoir : avec ces Tokens, vous pourrez accéder à des services ou des produits existants ou à venir développés dans l'écosystème Animal Nation TK.

1.2 Au sens de l'article L 552.2 du Code monétaire et financier, l'ANTK est un Token dit « utilitaire », c'est-à-dire qu'il a une utilisation prédéfinie à l'avance. Un jeton ANTK constitue ainsi un jeton d'usage assimilable à un bon d'achat.

1.3 L'achat de l'ANTK ne donne pas droit à la propriété de titres, actions ou participations dans le capital de la société ANTK. Il n'ouvre pas davantage droit à la qualité d'actionnaire ou d'associé, au partage de bénéfices, à la participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires de la société ANTK, ou tout autre droit équivalent.

1.4 Toute souscription implique obligatoirement que vous ayez compris et accepté l'ensemble des explications, conditions proposées et que vous avez pris connaissance de l'utilité de l'ANTK par la lecture du Whitepaper disponible sur le site antk.io.

#### 2- Les souscripteurs de l'ICO

2.1 La souscription à l'ICO est réservée aux personnes majeures et capables.

2.2 La souscription à l'ICO est ouverte aux personnes physiques et aux personnes morales, particuliers, non-professionnels (au sens de l'article liminaire du code de la consommation) comme professionnels.

2.3 Le Souscripteur doit remplir les conditions de souscription sous peine d'annulation après vérification.

2.4 Il appartient aux souscripteurs, avant toute souscription de jetons, de vérifier qu'ils peuvent souscrire à cette offre au public de jetons sans contrevénir à la réglementation nationale à laquelle ils sont assujettis.

#### 3- Les services associés à l'ANTK

3.1 Les services décrits dans le whitepaper sont décrits à titre indicatif. Le souscripteur reconnaît accepter que les services peuvent varier fortement en fonction du succès de l'ICO.

3.2 L'acceptation de conditions générales sera requise pour l'accès au services.



# ANNEXES

## 5- Validation des achats d'ANTK

5.1 L'achat d'ANTK lors de l'ICO nécessite l'acceptation des Conditions Générales de Souscription.

5.2 La souscription est définitivement enregistrée si l'opération de paiement est acceptée. Vous recevez un email de confirmation indiquant les éléments de la souscription.

5.3 Si l'ICO n'atteint pas ses objectifs de softcap précisés dans le whitepaper, il est procédé au remboursement des investissements que vous avez réalisé. Tout remboursement de crypto-actifs au Souscripteur sera réalisé déduction faite des frais de transaction et de commissionnement liées aux opérations de collecte et de conservation des fonds. Le Souscripteur renonce à réclamer à SASU ANTK une indemnisation correspondant à une variation de la valeur des crypto-actifs investis entre la date de la souscription et celle du remboursement.

## 6- Les souscripteurs de l'ICO

6.1 La souscription à l'ICO est réservée aux personnes majeures et capables.

6.2 La souscription à l'ICO est ouverte aux personnes physiques et aux personnes morales,

6.3 La société ANTK n'assure aucune responsabilité dans les transactions ultérieures de jetons ANTK réalisées en dehors de l'écosystème mis en place pour l'utiliser nativement.

## 7- Droit de rétractation

7.1 Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours pour renoncer à la souscription. Ce délai commence le lendemain du jour de la réception du mail de confirmation de la souscription. Si le terme du délai est un jour férié, il est prolongé au jours ouvrable suivant.

7.2 Pour vous rétracter, vous pouvez nous en faire la demande par email à [contact@antk.io](mailto:contact@antk.io). Cette demande sera traitée dans les meilleurs délais et vous recevrez votre remboursement au maximum dans les trente jours suivant la réception de l'email de rétractation.

## 8- Inapplication des règles du code de la consommation aux tokens

8.1 L'article L54.10.1-1° du code monétaire et financier définit le Token utilitaire comme un « actif numérique ».

8.2 L'article 224-25-3-II-7° du code de la consommation prévoit que les dispositions figurant à la section 2 bis relative aux contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques (articles L224.25.1 à L224.25.32 du code de la consommation) ne sont pas applicables aux Tokens utilitaires.

8.3 Si la société ANTK est tenue envers le client d'une garantie de conformité sur la base du code civil (conf. article 1641 du code civil), le Client reconnaît être informé que les règles relatives à la garantie légale de conformité prévues par le code de la consommation ne s'appliquent donc pas au jeton ANTK.

8.4 Aucun défaut de conformité lié à une opération de spéculation ou de conversion avec une monnaie fiduciaire et/ou d'autres crypto-actifs ne pourra être invoqué contre la société ANTK pour engager sa responsabilité.

## 9-Disponibilité du jeton ANTK

9.1 Le jeton ANTK est un produit numérique et il n'a pas de représentation matérielle.

9.2 Les ANTK acquis par le Client lui sont effectivement transférés dans un délai de 3 semaines maximum commençant à courir à compter de la passation de l'ordre d'achat.



# ANNEXES

## 10- Les informations nécessaires

10.1 Les données personnelles que nous devons récolter obligatoirement pour conclure le contrat de souscription et vous permettre d'acquérir des ANTK sont les suivantes : Nom complet, Prénom, Date de naissance, Nationalité, Adresse complète, Numéro de passeport ou pièce d'identité, Nom de l'entreprise. Nous demanderons en plus une adresse e-mail et un numéro de téléphone.

10.2 L'utilisation de ces données ne pourra pas être à des fins commerciales sauf votre accord. Nous utiliserons vos données à des fins comptables et juridiques ainsi que pour permettre l'accès et utilisation des services proposés par la société ANTK.

10.3 Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel ou RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) et la loi française du 6 janvier 1978 protègent vos données personnelles.

10.4 Les données que vous nous fournirez seront hébergées au sein des serveurs de la société Sum And Substance Ltd (Royaume-Uni).com, société de droit anglais dont le siège social est situé 30 St. Mary Axe, London, England, EC3A 8BF.

10.4 Pour exercer concrètement vos droits relatifs à vos données, vous devrez nous adresser votre demande à l'adresse suivante : SASU ANTK, 13 rue Auguste Gervais 92130 Issy les Moulineaux.

## 11- Souscripteurs professionnels

11-1 Tout personne souscrivant à l'ICO en qualité de professionnel ne bénéficie pas du délai de rétractation.

11-2 En acceptant ces conditions générales, tout professionnel souscrivant à l'ICO renonce, en cas de différend avec SASU ANTK, à invoquer les règles protectrices des consommateurs et notamment les règles du Code de la consommation à son bénéfice.

## 12- Information sur les risques

12.1 Souscrire dans une ICO présente un risque de perte en capital : le capital investi dans l'ICO n'est pas garanti. L'investissement que vous réalisez présente un risque significatif de perte en capital.

12.2 Le Whitepaper fournit par SASU ANTK ne peut, en aucun cas, être assimilé à un document d'information légale ou réglementaire soumis à un contrôle préalable de l'AMF. Vous ne bénéficiez d'aucune des garanties légales associées aux introductions en bourse sur des marchés financiers réglementés ou aux autres placements financiers régulés par l'AMF.

12.3 SASU ANTK n'est tenue que d'une obligation de moyen dans le cadre de l'ICO : cela signifie qu'elle ne garantit pas le succès de l'ICO mais met tous les moyens raisonnables à sa disposition en œuvre pour parvenir à atteindre les objectifs visés par le Whitepaper.

12.4 La valeur des jetons ANTK peut être très volatile, sujette à des variations considérables et largement imprévisibles. En outre, les marchés sur lesquels se négocient ces Tokens ne bénéficient pas des garanties généralement applicables aux marchés financiers.

## 13- Fiscalité

13.1 La maîtrise et le respect de la législation fiscale est de votre responsabilité : en acceptant ces conditions générales, vous renoncez à engager la responsabilité de la société ANTK pour toutes les conséquences fiscales susceptibles de découler d'une violation par vos soins des lois et règlements en vigueur.



# ANNEXES

## 14- Lutte contre le blanchiment d'argent

- 14.1 Pour lutter contre le risque de blanchiment d'argent, nous mettons notamment en place des procédures de vérifications d'informations dénommées KYC et AML.
- 14.2 La souscription à l'ICO nécessite que vous ne répondiez pas à l'ensemble des informations qui sont demandées pour permettre de lutter contre le risque de blanchiment.
- 14.2 En cas de perte des identifiants fournis par SASU ANTK lors des procédures de vérification, vous devez nous contacter à l'adresse suivante : contact@antk.io.

## 15- Le site web et son accès

- 15.1 SASU ANTK ne peut être tenue pour responsable des problèmes liés à la connexion de l'utilisateur à Internet, aux virus informatiques, ou à tous actes de malveillance réalisés via Internet, lors de la connexion au site antk.io.
- 15.2 La responsabilité de SASU ANTK ne peut pas retenue pour les conséquences éventuelles de l'indisponibilité du service en raison d'une opération de maintenance ou de mise à jour des services.
- 15.3 SASU ANTK se réserve le droit de modifier, remplacer, refuser l'accès, suspendre ou interrompre le Site web et l'ensemble des services associés à l'écosystème ANTK partiellement ou entièrement a partir du moment que l'économie générale de l'ICO est respectée et que le ANTK demeure un Token utilisable aux fins de contrepartie de biens et/ou de services.
- 15.4 La copie ou l'utilisation non-autorisée des éléments présents sur le site est punie par les articles L.3335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle sur la contrefaçon.

## 16- Cas de force majeure

- 16.1 En cas d'évènement de force majeure prévu par l'article1218 du code civil qui empêche l'exécution de nos obligations, notre responsabilité ne pourra pas être retenue.
- 16.2 Si l'empêchement est définitif, le contrat est résilié de plein droit

## 17- Règlement des litiges

- 17.1 Les différends ou les litiges nés à l'occasion de l'utilisation d'un service mis à disposition par SASU ANTK doivent faire l'objet, avant toute procédure judiciaire, d'une tentative de règlement amiable.
- 17.3 En cas de litige, le consommateur est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation, dans les conditions définies aux Articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, et selon le dispositif accessible à l'adresse Internet :[www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso).



# ANNEXES

## Aspect juridique et fiscal

### 1- Aspect juridique

#### 1.1 La société ANTK

La société ANTK est une société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 917 844 979, dont le siège social est situé 13ter , rue Auguste Gervais 92130, Issy les Moulineaux

Le Président de la société ANTK est Gilles Arnal, qui détient 100 % du capital de la société.

Les coordonnées de la société sont les suivantes :

Société ANTK

13ter, rue Auguste Gervais 92130, Issy les Moulineaux

E-mail : [contact@antk.io](mailto:contact@antk.io)

Site Internet : [antk.io](http://antk.io)

La société ANTK n'a connaissance d'aucune situation interne ou externe susceptible de générer un conflit d'intérêt pouvant influer sensiblement sur l'offre au public de jetons, nuire au public ou au bon déroulement du projet ANTK.

#### 1.2 L'ICO

L'offre au public de jetons ANTK n'est assujettie à aucune obligation de visa, d'agrément, d'autorisation, de licence, d'enregistrement ou d'approbation.

Il appartient aux souscripteurs, avant toute souscription de jetons, de vérifier qu'ils peuvent souscrire à cette offre au public de jetons sans contrevenir à la réglementation nationale à laquelle ils sont assujettis.

#### 1.3 Droits et obligations en lien avec le jeton ANTK

Un jeton ANTK constitue un jeton d'usage (« utility token ») assimilable à un bon d'achat. Le paiement en ANTK permettra aux souscripteurs d'acheter des biens et services, et de bénéficier d'exclusivités dans l'écosystème ANTK. Dans l'hypothèse où l'ANTK serait listé sur une plateforme d'échanges d'actifs numériques, les détenteurs d'ANTK pourront également acheter et/ou vendre des ANTK aux tarifs fixés selon l'offre et la demande.

L'achat d'ANTK ne donne pas droit à la propriété de titres, actions ou participations dans le capital de la société ANTK. Il n'ouvre pas droit à la qualité d'actionnaire ou d'associé, au partage de bénéfices, à la participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires de la société ANTK, ou tout autre droit équivalent.



## ANNEXES

### Aspect juridique et fiscal

#### 1.4 Les risques

La société ANTK attire l'attention des souscripteurs sur les risques généraux liés à l'achat de jetons.

Pendant l'offre au public de jetons ANTK :

Si l'offre au public de jetons n'atteint pas son objectif, les souscripteurs seront intégralement remboursés des montants de leurs souscriptions déduction faite des frais de transaction et de commissionnement liées aux opérations de collecte et de conservation des fonds.

Pendant la période de souscription, un registre des souscripteurs et des fonds collectés est tenu. Le transfert se fait directement depuis le smart contract utilisé pour l'ICO vers l'adresse du souscripteur.

Si les informations fournies pour le remboursement lors de la souscription étaient incorrectes ou incomplètes, le risque de non-remboursement est porté par le souscripteur.

Le risque de variation de la parité d'échange des actifs numériques vers l'Euro ou l'USD, entre la souscription et le remboursement est porté par le souscripteur remboursé.

Après l'offre au public de jetons ANTK : dans la mesure où il n'est pas possible de garantir le succès du projet, les souscripteurs sont avertis qu'ils peuvent perdre tout ou partie de l'investissement réalisé.

Les souscripteurs doivent donc examiner avec soin si l'achat de ANTK est approprié au regard de leur situation et de leurs ressources financières.

#### 1.5 Droit applicable

Le droit applicable à l'émetteur et à la présente offre au public de jetons est le droit français.

## 2- Aspect Fiscal

### 2.1 Impôts sur le revenu

En application de la loi (article 150 VH bis du code général des impôts) les personnes physiques qui réalisent des opérations de cession à titre onéreux d'actifs numériques sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Il appartient à chaque souscripteur de se faire assister par le conseil de son choix pour connaître le traitement fiscal adapté à sa situation particulière.

### 2.2 TVA

SASU ANTK est assujettie à la TVA au taux en vigueur. La taxe sur la valeur ajoutée s'applique et est facturée aux souscripteurs lorsque ces derniers utilisent les ANTK en échange de produits ou services vendus par SASU ANTK.



## Conditions Générales de Vente

### ICO Conditions Générales de souscription

#### 1- La crypto-monnaie ANTK

1.1 L'ANTK est un « Token » qui est une contrepartie immatérielle que tous les Souscripteurs de l'ICO vont recevoir : avec ces Tokens, vous pourrez accéder à des services ou des produits existants ou à venir développés dans l'écosystème Animal Nation TK.

1.2 Au sens de l'article L 552.2 du Code monétaire et financier, l'ANTK est un Token dit « utilitaire », c'est-à-dire qu'il a une utilisation prédéfinie à l'avance. Un jeton ANTK constitue ainsi un jeton d'usage assimilable à un bon d'achat.

1.3 L'achat de l'ANTK ne donne pas droit à la propriété de titres, actions ou participations dans le capital de la société ANTK. Il n'ouvre pas davantage droit à la qualité d'actionnaire ou d'associé, au partage de bénéfices, à la participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires de la société ANTK, ou tout autre droit équivalent.

1.4 Toute souscription implique obligatoirement que vous ayez compris et accepté l'ensemble des explications, conditions proposées et que vous avez pris connaissance de l'utilité de l'ANTK par la lecture du Whitepaper disponible sur le site antk.io.

#### 2- Les souscripteurs de l'ICO

2.1 La souscription à l'ICO est réservée aux personnes majeures et capables.

2.2 La souscription à l'ICO est ouverte aux personnes physiques et aux personnes morales, particuliers, non-professionnels (au sens de l'article liminaire du code de la consommation) comme professionnels.

2.3 Le Souscripteur doit remplir les conditions de souscription sous peine d'annulation après vérification.

2.4 Il appartient aux souscripteurs, avant toute souscription de jetons, de vérifier qu'ils peuvent souscrire à cette offre au public de jetons sans contrevénir à la réglementation nationale à laquelle ils sont assujettis.

#### 3- Les services associés à l'ANTK

3.1 Les services décrits dans le whitepaper sont décrits à titre indicatif. Le souscripteur reconnaît accepter que les services peuvent varier fortement en fonction du succès de l'ICO.

3.2 L'acceptation de conditions générales sera requise pour l'accès au services.



## ANNEXES

### 5- Validation des achats d'ANTK

5.1 L'achat d'ANTK lors de l'ICO nécessite l'acceptation des Conditions Générales de Souscription.

5.2 La souscription est définitivement enregistrée si l'opération de paiement est acceptée. Vous recevez un email de confirmation indiquant les éléments de la souscription.

5.3 Si l'ICO n'atteint pas ses objectifs de softcap précisés dans le whitepaper, il est procédé au remboursement des investissements que vous avez réalisé. Tout remboursement de crypto-actifs au Souscripteur sera réalisé déduction faite des frais de transaction et de commissionnement liées aux opérations de collecte et de conservation des fonds. Le Souscripteur renonce à réclamer à SASU ANTK une indemnisation correspondant à une variation de la valeur des crypto-actifs investis entre la date de la souscription et celle du remboursement.

### 6- Les souscripteurs de l'ICO

6.1 La souscription à l'ICO est réservée aux personnes majeures et capables.

6.2 La souscription à l'ICO est ouverte aux personnes physiques et aux personnes morales,

6.3 La société ANTK n'assure aucune responsabilité dans les transactions ultérieures de jetons ANTK réalisées en dehors de l'écosystème mis en place pour l'utiliser nativement.

### 7- Droit de rétractation

7.1 Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours pour renoncer à la souscription. Ce délai commence le lendemain du jour de la réception du mail de confirmation de la souscription. Si le terme du délai est un jour férié, il est prolongé au jours ouvrable suivant.

7.2 Pour vous rétracter, vous pouvez nous en faire la demande par email à [contact@antk.io](mailto:contact@antk.io). Cette demande sera traitée dans les meilleurs délais et vous recevrez votre remboursement au maximum dans les trente jours suivant la réception de l'email de rétractation.

### 8- Inapplication des règles du code de la consommation aux tokens

8.1 L'article L54.10.1-1° du code monétaire et financier définit le Token utilitaire comme un « actif numérique ».

8.2 L'article 224-25-3-II-7° du code de la consommation prévoit que les dispositions figurant à la section 2 bis relative aux contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques (articles L224.25.1 à L224.25.32 du code de la consommation) ne sont pas applicables aux Tokens utilitaires.

8.3 Si la société ANTK est tenue envers le client d'une garantie de conformité sur la base du code civil (conf. article 1641 du code civil), le Client reconnaît être informé que les règles relatives à la garantie légale de conformité prévues par le code de la consommation ne s'appliquent donc pas au jeton ANTK.

8.4 Aucun défaut de conformité lié à une opération de spéculation ou de conversion avec une monnaie fiduciaire et/ou d'autres crypto-actifs ne pourra être invoqué contre la société ANTK pour engager sa responsabilité.

### 9-Disponibilité du jeton ANTK

9.1 Le jeton ANTK est un produit numérique et il n'a pas de représentation matérielle.

9.2 Les ANTK acquis par le Client lui sont effectivement transférés dans un délai de 3 semaines maximum commençant à courir à compter de la passation de l'ordre d'achat.



## 10- Les informations nécessaires

10.1 Les données personnelles que nous devons récolter obligatoirement pour conclure le contrat de souscription et vous permettre d'acquérir des ANTK sont les suivantes : Nom complet, Prénom, Date de naissance, Nationalité, Adresse complète, Numéro de passeport ou pièce d'identité, Nom de l'entreprise. Nous demanderons en plus une adresse e-mail et un numéro de téléphone.

10.2 L'utilisation de ces données ne pourra pas être à des fins commerciales sauf votre accord. Nous utiliserons vos données à des fins comptables et juridiques ainsi que pour permettre l'accès et utilisation des services proposés par la société ANTK.

10.3 Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel ou RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) et la loi française du 6 janvier 1978 protègent vos données personnelles.

10.4 Les données que vous nous fournirez seront hébergées au sein des serveurs de la société Sum And Substance Ltd (Royaume-Uni).com, société de droit anglais dont le siège social est situé 30 St. Mary Axe, London, England, EC3A 8BF.

10.4 Pour exercer concrètement vos droits relatifs à vos données, vous devrez nous adresser votre demande à l'adresse suivante : SASU ANTK, 13 rue Auguste Gervais 92130 Issy les Moulineaux.

## 11- Souscripteurs professionnels

11-1 Tout personne souscrivant à l'ICO en qualité de professionnel ne bénéficie pas du délai de rétractation.

11-2 En acceptant ces conditions générales, tout professionnel souscrivant à l'ICO renonce, en cas de différend avec SASU ANTK, à invoquer les règles protectrices des consommateurs et notamment les règles du Code de la consommation à son bénéfice.

## 12- Information sur les risques

12.1 Souscrire dans une ICO présente un risque de perte en capital : le capital investi dans l'ICO n'est pas garanti. L'investissement que vous réalisez présente un risque significatif de perte en capital.

12.2 Le Whitepaper fournit par SASU ANTK ne peut, en aucun cas, être assimilé à un document d'information légale ou réglementaire soumis à un contrôle préalable de l'AMF. Vous ne bénéficiez d'aucune des garanties légales associées aux introductions en bourse sur des marchés financiers réglementés ou aux autres placements financiers régulés par l'AMF.

12.3 SASU ANTK n'est tenue que d'une obligation de moyen dans le cadre de l'ICO : cela signifie qu'elle ne garantit pas le succès de l'ICO mais met tous les moyens raisonnables à sa disposition en œuvre pour parvenir à atteindre les objectifs visés par le Whitepaper.

12.4 La valeur des jetons ANTK peut être très volatile, sujette à des variations considérables et largement imprévisibles. En outre, les marchés sur lesquels se négocient ces Tokens ne bénéficient pas des garanties généralement applicables aux marchés financiers.

## 13- Fiscalité

13.1 La maîtrise et le respect de la législation fiscale est de votre responsabilité : en acceptant ces conditions générales, vous renoncez à engager la responsabilité de la société ANTK pour toutes les conséquences fiscales susceptibles de découler d'une violation par vos soins des lois et règlements en vigueur.



## 14- Lutte contre le blanchiment d'argent

14.1 Pour lutter contre le risque de blanchiment d'argent, nous mettons notamment en place des procédures de vérifications d'informations dénommées KYC et AML.

14.2 La souscription à l'ICO nécessite que vous ne répondiez pas à l'ensemble des informations qui sont demandées pour permettre de lutter contre le risque de blanchiment.

14.2 En cas de perte des identifiants fournis par SASU ANTK lors des procédures de vérification, vous devez nous contacter à l'adresse suivante : contact@antk.io.

## 15- Le site web et son accès

15.1 SASU ANTK ne peut être tenue pour responsable des problèmes liés à la connexion de l'utilisateur à Internet, aux virus informatiques, ou à tous actes de malveillance réalisés via Internet, lors de la connexion au site antk.io.

15.2 La responsabilité de SASU ANTK ne peut pas retenue pour les conséquences éventuelles de l'indisponibilité du service en raison d'une opération de maintenance ou de mise à jour des services.

15.3 SASU ANTK se réserve le droit de modifier, remplacer, refuser l'accès, suspendre ou interrompre le Site web et l'ensemble des services associés à l'écosystème ANTK partiellement ou entièrement a partir du moment que l'économie générale de l'ICO est respectée et que le ANTK demeure un Token utilisable aux fins de contrepartie de biens et/ou de services.

15.4 La copie ou l'utilisation non-autorisée des éléments présents sur le site est punie par les articles L.3335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle sur la contrefaçon.

## 16- Cas de force majeure

16.1 En cas d'évènement de force majeure prévu par l'article1218 du code civil qui empêche l'exécution de nos obligations, notre responsabilité ne pourra pas être retenue.

16.2 Si l'empêchement est définitif, le contrat est résilié de plein droit

## 17- Règlement des litiges

17.1 Les différends ou les litiges nés à l'occasion de l'utilisation d'un service mis à disposition par SASU ANTK doivent faire l'objet, avant toute procédure judiciaire, d'une tentative de règlement amiable.

17.3 En cas de litige, le consommateur est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation, dans les conditions définies aux Articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, et selon le dispositif accessible à l'adresse Internet :[www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso).



## Aspect juridique et fiscal

### 1- Aspect juridique

#### 1.1 La société ANTK

La société ANTK est une société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 917 844 979, dont le siège social est situé 13ter , rue Auguste Gervais 92130, Issy les Moulineaux

Le Président de la société ANTK est Gilles Arnal, qui détient 100 % du capital de la société.

Les coordonnées de la société sont les suivantes :

Société ANTK

13ter, rue Auguste Gervais 92130, Issy les Moulineaux

E-mail : [contact@antk.io](mailto:contact@antk.io)

Site Internet : [antk.io](http://antk.io)

La société ANTK n'a connaissance d'aucune situation interne ou externe susceptible de générer un conflit d'intérêt pouvant influer sensiblement sur l'offre au public de jetons, nuire au public ou au bon déroulement du projet ANTK.

#### 1.2 L'ICO

L'offre au public de jetons ANTK n'est assujettie à aucune obligation de visa, d'agrément, d'autorisation, de licence, d'enregistrement ou d'approbation.

Il appartient aux souscripteurs, avant toute souscription de jetons, de vérifier qu'ils peuvent souscrire à cette offre au public de jetons sans contrevenir à la réglementation nationale à laquelle ils sont assujettis.

#### 1.3 Droits et obligations en lien avec le jeton ANTK

Un jeton ANTK constitue un jeton d'usage (« utility token ») assimilable à un bon d'achat. Le paiement en ANTK permettra aux souscripteurs d'acheter des biens et services, et de bénéficier d'exclusivités dans l'écosystème ANTK. Dans l'hypothèse où l'ANTK serait listé sur une plateforme d'échanges d'actifs numériques, les détenteurs d'ANTK pourront également acheter et/ou vendre des ANTK aux tarifs fixés selon l'offre et la demande.

L'achat d'ANTK ne donne pas droit à la propriété de titres, actions ou participations dans le capital de la société ANTK. Il n'ouvre pas droit à la qualité d'actionnaire ou d'associé, au partage de bénéfices, à la participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires de la société ANTK, ou tout autre droit équivalent.



## Aspect juridique et fiscal

### 1.4 Les risques

La société ANTK attire l'attention des souscripteurs sur les risques généraux liés à l'achat de jetons.

Pendant l'offre au public de jetons ANTK :

Si l'offre au public de jetons n'atteint pas son objectif, les souscripteurs seront intégralement remboursés des montants de leurs souscriptions déduction faite des frais de transaction et de commissionnement liées aux opérations de collecte et de conservation des fonds.

Pendant la période de souscription, un registre des souscripteurs et des fonds collectés est tenu. Le transfert se fait directement depuis le smart contract utilisé pour l'ICO vers l'adresse du souscripteur.

Si les informations fournies pour le remboursement lors de la souscription étaient incorrectes ou incomplètes, le risque de non-remboursement est porté par le souscripteur.

Le risque de variation de la parité d'échange des actifs numériques vers l'Euro ou l'USD, entre la souscription et le remboursement est porté par le souscripteur remboursé.

Après l'offre au public de jetons ANTK : dans la mesure où il n'est pas possible de garantir le succès du projet, les souscripteurs sont avertis qu'ils peuvent perdre tout ou partie de l'investissement réalisé.

Les souscripteurs doivent donc examiner avec soin si l'achat de ANTK est approprié au regard de leur situation et de leurs ressources financières.

### 1.5 Droit applicable

Le droit applicable à l'émetteur et à la présente offre au public de jetons est le droit français.

## 2- Aspect Fiscal

### 2.1 Impôts sur le revenu

En application de la loi (article 150 VH bis du code général des impôts) les personnes physiques qui réalisent des opérations de cession à titre onéreux d'actifs numériques sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Il appartient à chaque souscripteur de se faire assister par le conseil de son choix pour connaître le traitement fiscal adapté à sa situation particulière.

### 2.2 TVA

SASU ANTK est assujettie à la TVA au taux en vigueur. La taxe sur la valeur ajoutée s'applique et est facturée aux souscripteurs lorsque ces derniers utilisent les ANTK en échange de produits ou services vendus par SASU ANTK.